



Conseil départemental de la Manche 9 janvier 2023 à 10H00 Signature des partenariats FIR



Réville



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : 2 ans ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.



Réville



- Rénovation de la salle Guillaume Fouace

Éléments clés

Population DGF (dernière donnée connue) : 1 024 habitants

Enveloppe FIR : 100 000 €

Budget investissement (dernier connu) : 1 994 017 €

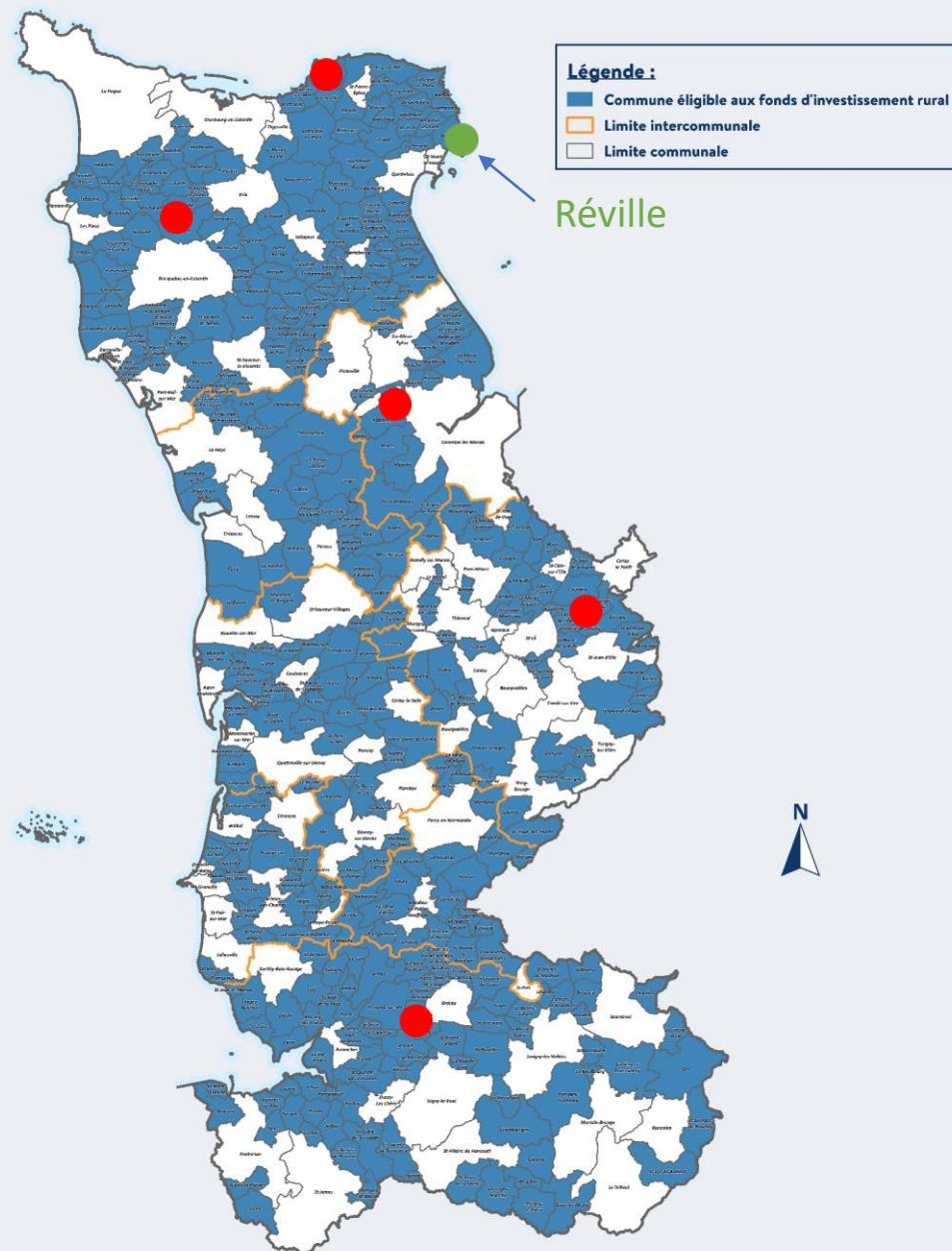
En cours de la dette au 31/12/2021 : 1 214 000 €

CAF nette au 31/12/2021 : 147 000 €

Localisation de la commune

EPCI : Communauté d'agglomération du Cotentin

Canton : Val de Saire



Présentation de la commune (atouts, faiblesses, particularités), objectifs et projets de l'équipe municipale en place :

D'une superficie de 10,55 km², Réville se situe sur la côte Est du Cotentin à environ 35 kilomètres de Cherbourg. Classée commune touristique, elle présente, malgré sa taille, un important patrimoine naturel, architectural et historique avec 5 monuments classés. Avec 7 kilomètres de littoral (dont la plus longue plage exposée au sud de Normandie), Réville attire chaque année de nombreux touristes. Elle est également très bien placée pour profiter des activités nautiques et culturelles qu'offrent le Val de Saire. De plus, le bourg de Réville bénéficie également d'une activité importante avec ses petits commerces (boulangerie, boucherie, épicerie, bar-tabac, garage, restaurants, hôtels, pépiniériste, camping) et services de proximité (médecin, infirmières, poste, bibliothèque, MAM, salle des fêtes, stade et cinéma classé *Art et essais*). De plus, l'école (5 classes de la maternelle au CM2) attire environ 90 écoliers qui peuvent bénéficier d'un restaurant où la cuisine est préparée sur place par un cuisinier avec des produits locaux.

Toutefois, la proximité de la mer a son revers, une forte pression sur les prix de l'immobilier générée par l'arrivée massive de résidents secondaires au détriment des jeunes ménages locaux ne disposant pas des moyens financiers suffisants. Avec 51,3 % de résidences secondaires, ce phénomène pose des problèmes pour l'embauche de salariés dans le Val de Saire qui ne peuvent se loger.



Réville

Rénovation de la salle Guillaume Fouace

Contexte (motivations du projet)

Située près du stade municipal à environ 300 mètres du bourg, la salle communale de Réville est un bâtiment construit dans les années 60. En 1985, la Commune a fait l'acquisition de ce local qui appartenait à la coopérative d'approvisionnement et de service des agriculteurs de la Manche et a réalisé des travaux pour l'aménager en salle polyvalente. Depuis cette date, seuls des travaux d'entretien ont été réalisés. Avec une capacité d'accueil de 200 personnes, cette salle dispose d'une bonne taille avec un parking disposant d'une cinquantaine de places. Cependant, ce bâtiment est très vétuste (avec une toiture en fibrociment) et très peu isolé. Des travaux de rénovation énergétique sont donc indispensables afin de réduire la consommation énergétique et ainsi limiter l'impact des gaz à effet de serre.

Cette salle est un lieu de rassemblement et de vie intergénérationnelle, mis à la disposition de tous les habitants. Bien sûr, elle est proposée à la location pour l'organisation de manifestations privées mais ce n'est pas sa vocation essentielle. Elle a également d'autres usages : bureau de vote, tenue d'AG et de réunions, expositions culturelles, marché de Noël, repas des anciens, spectacles de l'école, récemment centre de vaccination, permanences banque alimentaire, don du sang ... Aussi, cette salle a une vocation beaucoup plus sociale que lucrative. L'objectif de sa rénovation est d'améliorer le confort des utilisateurs pour répondre aux différents besoins et ainsi optimiser son utilisation.



Réville

Rénovation de la salle Guillaume Fouace

Echéancier :

- ACO / 12 octobre 2022
- Lancement des études préalables : mai 2022
- Lancement de maîtrise d'œuvre : décembre 2022
- Lancement des appels d'offre : avril 2023
- Début des travaux : juillet 2023

Descriptif du projet et travaux envisagés :

La salle comprend une salle de 271m², une cuisine d'environ 40m², des sanitaires de 20m² et un local de rangement d'environ 50m². Le bâtiment est très peu isolée, des ponts thermiques importants existent et se traduisent par une difficulté de chauffage et une consommation énergétique importante.

Le projet vise à résoudre les problèmes d'infiltrations d'eau et à changer la toiture en fibrociment, à isoler le bâti, remplacer les menuiseries bois existantes par des huisseries doubles vitrage et les portes de meilleure performance, à remplacer des aérothermes électriques et convecteurs type « grille-pain », ainsi que les luminaires intérieurs existants.

L'investissement prévoit les travaux :

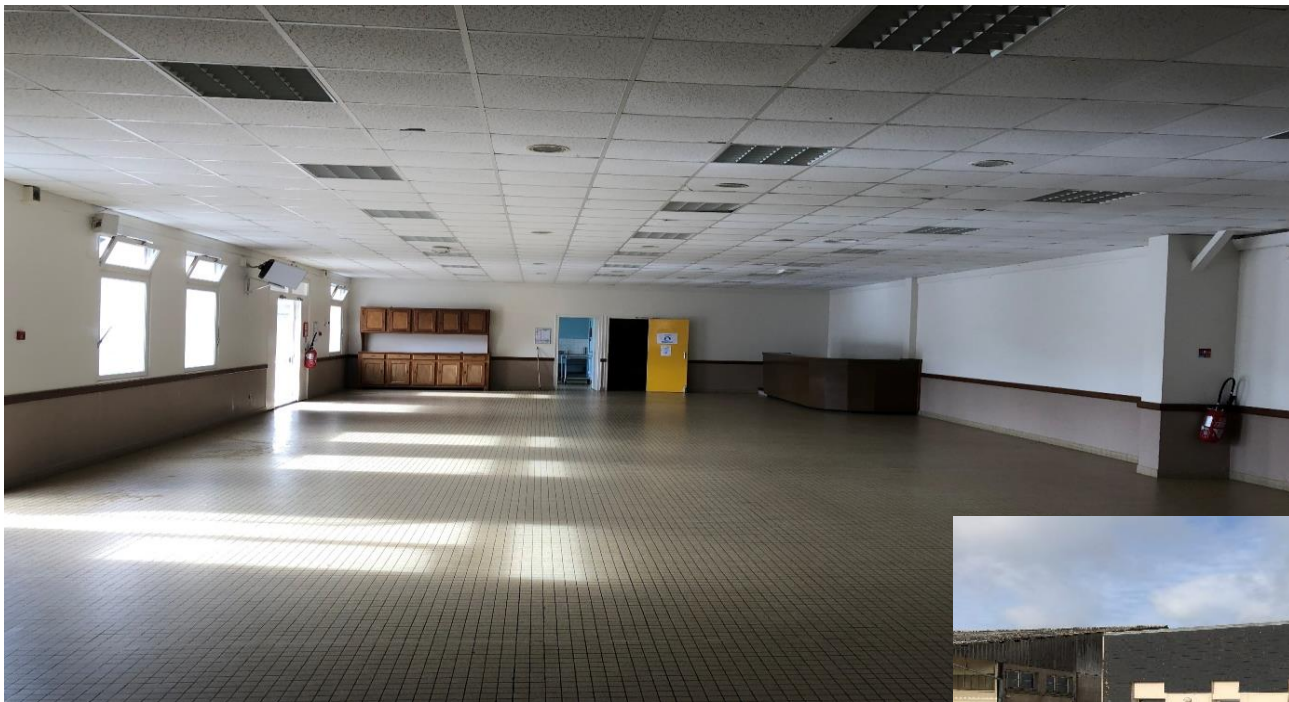
- préparatoires de démolition et désamiantage: dépose de couverture ardoises amiantées, dépose du bardage métallique, dépose du bardage métallique, dépose des menuiseries extérieures, curages du bâtiment, dépose de la charpente existante, démolition des pointes de pignons, dépose du chantier;
- d'adaptation sur existant : gros œuvre, charpente-couverture-étanchéité-bardage, menuiseries extérieures et intérieures, platerie sèche-isolation , carrelage-faïence-peinture;
- d'aménagement extérieurs.

Un bureau d'étude a été missionné par la Commune pour faire un diagnostic et proposer des solutions de rénovation énergétiques du bâtiments et des systèmes existants.



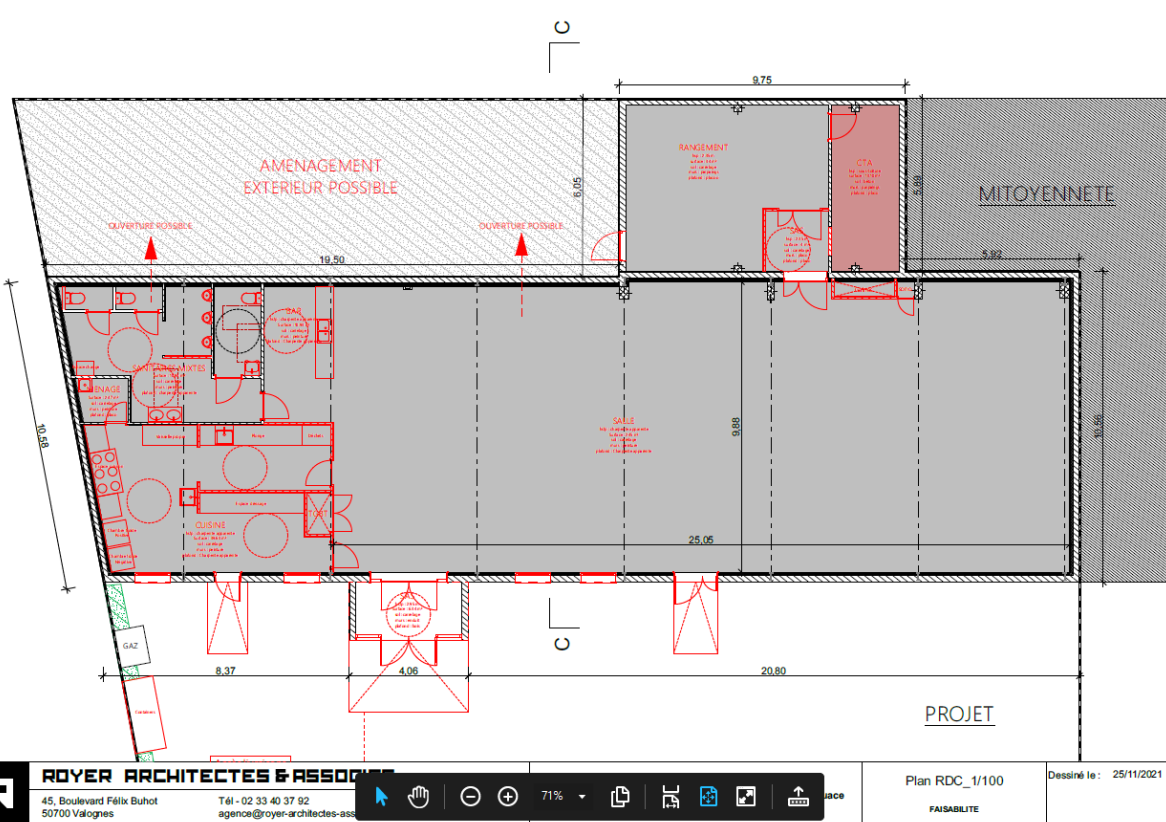
Réville

Rénovation de la salle Guillaume Fouace

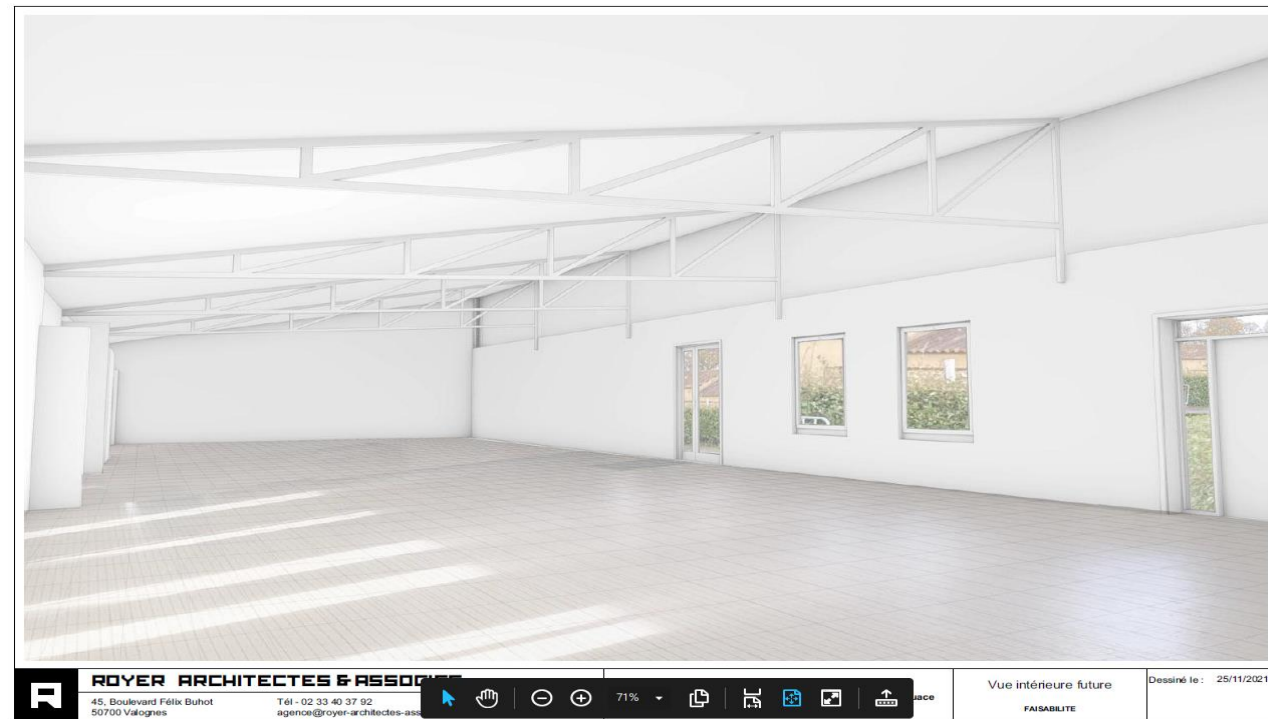


Réville

Rénovation de la salle Guillaume Fouace



Esquisse architectes





Engagements pour un projet répondant aux grands enjeux des transitions écologique et inclusive

Ce projet à travers les différents points indiqués ci-dessous s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique :

- Réalisation d'un audit énergétique et amélioration de la performance énergétique de l'ordre de 75% ;
- Recours à des artisans RGE ;
- Utilisation de matériaux biosourcés (bois, ouate, liège...) et/ou installation d'un système de production d'énergie renouvelable (pompe à chaleur)...

Ce projet à travers les différents points indiqués ci-dessous s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :

- Intégration de clauses d'insertion économique dans les appels d'offres pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières ;
- Création de cheminements intérieurs et extérieurs (depuis le bourg) pour permettre le déplacement de toutes personnes atteintes d'un handicap vers cet équipement ;
- Mise en place d'une signalétique visible et adaptée depuis le centre-ville afin de faciliter l'accès au site ;
- Une attention particulière sur le choix de couleurs de peinture au service du handicap et de l'accessibilité.

Avis du groupe de travail élus sur la demande de bonification : Favorable

RÉVILLE

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Yves ASSELINE

Maire de Réville

Brigitte LÉGER-LEPAYSANT

Conseillère départementale du canton
du Val-de-Saire

Daniel DENIS

Conseiller départemental du canton
du Val-de-Saire